

INTITULE DU POSTE

*Maître de conférences associé / TPCAU 2 postes à pourvoir à 50%
susceptibles d'être transformés en 1 poste à 100%*

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Intitulé du poste :	Maître de conférences associé 50 %
Catégorie :	A
Date de vacance de l'emploi	01/09/2026

LOCALISATION DU POSTE

Région	Normandie
Département	Seine Maritime
Adresse	27 rue Lucien Fromage 76160 Darnétal

EMPLOYEUR

Créée en 1904, l'ENSA Normandie s'est installée en 1984 sur les communes de Darnétal/Rouen dans une ancienne usine (architecture de la moitié du XIXe siècle) au cœur d'un parc de 2,5 ha. L'école offre aujourd'hui 5000 m² de surface dédiés à l'enseignement. Se rajouteront 500m² dédiés à la recherche en 2024.

Elle est membre de la ComuE qui regroupe l'ensemble de l'ESR de la Normandie. Elle est partenaires des projets "Excellences" de l'Université de Rouen (anticiper les transitions et travailler sur le multirisque) et de l'Université du Havre (créer un campus polytechnique des territoires maritimes et portuaires)

Elle accueille 52 enseignants dont 6 professeurs et 5 HDR, 100 intervenants extérieurs, une équipe administrative de 40 agents pour former près de 700 étudiants.

Son projet pédagogique est caractérisé par une Licence offrant un parcours de progressivité bien identifié et clôt par un semestre d'ouverture internationale. Cette Licence se développe avec un double cursus Licence architecture-Bachelor ingénieur (INSA Rouen) et une Licence délocalisée à Hanoï.

Le Master est structuré en trois domaines d'étude : Expérimentations (architecture et écologie), Transform (enjeux de l'intervention dans l'existant) et Architecture de la Ville et des Territoires. Elle délivre le master DRAQ en bi cursus avec le département de Génie civil l'Université du Havre et le Master Architecte-Ingénieur (INSA Rouen).

Depuis juillet 2023, l'ENSAN Normandie est accréditée à la délivrance du doctorat.

DESCRIPTIF DU SERVICE

L'Unité de recherche en architecture ATE «Architecture, territoire, environnement» a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle : l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Il est organisé en 4 axes de recherche pluridisciplinaires :

- ARCHE, Architecture, environnement et cultures constructives
- Création, Dispositifs du sensible

- URRBS, Urbanités et ruralités résilientes
 - Médiations, Culture, Savoirs, médiations de l'architecture
- Les doctorats sont délivrés dans deux écoles doctorales de Normandie Université :
- ED 556 HSRT (Homme, Sociétés, Risques, Territoires)
 - ED 558 Normandie Humanités (Doctorat de recherche et de création, RADIANT)

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Groupe de disciplines : TPCAU
Discipline :

Charges pédagogiques :

L'ENSA Normandie recrute deux maître(sse)s de conférences associé(e)s à mi-temps (160h) qui ont vocation à intégrer les équipes pédagogiques du cycle licence. Il ou elle participera activement à la mise en œuvre du projet pédagogique et sera force de proposition dans une démarche d'amélioration continue des enseignements.

La charge d'enseignement sera répartie ainsi :

L'enseignant encadrera un atelier de projet en licence (108 h) selon un calendrier commun et des attendus pédagogiques partagés.

L'enseignant(e) assurera également le suivi de stages, le rapport d'études et /ou la direction d'études HMNOP selon les besoins de l'école (52 h)

Atelier de projet

L'enseignant(e) assurera la responsabilité d'un atelier de projet soit au semestre 1, 2 ou 3 en fonction de son profil.

• Atelier de projet au semestre 1

La première année de licence, intitulée « Observer, représenter, concevoir », constitue une étape fondatrice. Elle vise l'acquisition des outils de base de la conception architecturale ainsi que des fondamentaux culturels de la discipline :

1. Appréhender certaines notions architecturales : échelle, qualités spatiales, articulations...
2. Élaborer une démarche de conception, appliquée à des espaces élémentaires.
3. Énoncer une ou des intentions de projet. Formaliser et représenter des dispositifs architecturaux en cohérence avec cet ou ces intentions.
4. Apprendre à décrire un espace réel ou projeté, à s'exprimer par le dessin, en deux et trois dimensions.

• Atelier de projet au semestre 2

Dans la continuité du semestre 1, le semestre 2 approfondit l'articulation entre projet et représentation, en permettant aux étudiants d'en maîtriser les fondamentaux autour des axes suivants :

1. Qualités spatiales : proportions, enchaînement des espaces, lumière, vues

2. Usages : nature des usages, relations entre eux, degrés d'intimité ; articulation entre usages et qualités spatiales et lumineuses
3. Mesure : dimensions conventionnelles de l'espace domestique ; rapport entre les dimensions du logement et celles du corps
4. Matérialité : notions d'épaisseur, de mise en œuvre, de calepinage ; principes constructifs (franchissement, linteau, etc.) ; lien entre matière, usage et spatialité
5. Relation au site : orientation, climat, limites bâties ou végétales, vues, vis-à-vis, seuils (séquences de la rue au logement)

• Atelier de projet au semestre 3 (100h) + intensif construire

Le semestre 3 aborde la complexité du projet, en envisageant la conception au croisement de trois questions :

- 1- un site de projet envisagé dans sa vision large, sous l'angle du milieu, et qui engage les étudiant(e)s dans une lecture objective et subjective, descriptive et prospective ;
 - 2- une programmation d'un équipement collectif en lien avec le milieu et qui permette d'enquêter sur le milieu.
 - 3- l'art de bâtir et la pensée constructive comme moteurs du projet, envisagés à travers quatre questions : la hiérarchie structurelle, la matérialité, la relation au sol et la relation au ciel.
- Ces problématiques sont abordées à trois échelles complémentaires :

- le grand paysage
- l'espace architectural
- la matière mise en œuvre

Autres charges pédagogiques

L'enseignant(e) assurera également le suivi de stages, le rapport d'études et /ou la direction d'études HMNOP selon les besoins de l'école

Participation aux activités de l'établissement

L'enseignant(e) devra s'investir dans la vie collective de l'école en participant à minima aux séminaires enseignants à la sélection des primo entrants et au moins à un jury de fin de semestre. La participation à des commissions, des groupes de travail, préparation et participation à la journée de portes ouvertes sera bienvenue.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise

Architecte praticien disposant d'une expérience de l'enseignement du projet en école d'architecture

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée sera rattachée à l'équipe pédagogique du champ TPCA.U.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

L'enseignant(e) sera Architecte DPLG, HMONP, ou Architecte Diplômé d'État.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivations
- Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement et pédagogique de l'ENSA Normandie (2 pages maximum)
- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, références et situation professionnelle actuelle.
- Un extrait des travaux significatifs
- Une copie du diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement ou toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplôme ne sont pas remplies
- Une copie d'une pièce d'identité
- Pièce justificative d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (associé à 50%)

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Conditions pour être recruté en qualité de maître de conférences associés (cf. article 1er et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018) :

Article 1er : « Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ».

Article 3 « Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public »

Article 5 « Les obligations de service prévues au 1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein ».

Les maîtres de conférences associés à mi-temps doivent justifier d'une activité principale hors enseignements permettant de disposer de revenus réguliers.

RENSEIGNEMENTS

Personne à contacter

alina.chisliac@rouen.archi.fr

ENVOI DES CANDIDATURES

Exclusivement par voie dématérialisée à

personnel@rouen.archi.fr

Date limite de candidature : 8 juin 2026

Modalités de recrutement :

Après examen des dossiers par les membres du CPS restreint, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le 24 juin 2026.